

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
-  
ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN  
-

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

**Séance du 26 février 2009**

---

Date de convocation : le 20 février 2009

Le vingt six février deux mille neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, M. THOUIN, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. GILBERT, M. HAUTON, M. SAMIN, Mme BAZIAN, M. GOUSSAUD, Mme JAY, M. CENDRIER, Mme GROUD, M. BRIEN, Mme GERÔME, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

**Etaient absents et excusés** :

M. SAUQUES avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN  
Mme HERVIEUX avait donné pouvoir à M. ROMAIN  
M. RIVIERE avait donné pouvoir à M. BIGOT  
Mme LEBRETON avait donné pouvoir à Mme LIARD  
Mle PAMART  
Mme LEBERT avait donné pouvoir à Mme GERÔME  
M. PENLOUP avait donné pouvoir à M. BRIEN

**Secrétaire de séance** : M. HAUTON.

**Assistaient** : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX, Mme LETOURNEUR.

VILLE DE VIMOUTIERS  
-Loi du 2 mars 1982  
Acte publié le 2 mars 2009  
Acte notifié le

**COMPTE-RENDU**

**1°) Personnel territorial : modification du tableau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

1°) de diminuer le temps de travail de 100% à 80% soit 28/35<sup>ème</sup> par semaine pour le poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au service de l'accueil, Etat civil.

2°) De procéder aux modifications du tableau du personnel pour l'année 2009 au titre des avancements de grade :

- . Suppression d'un poste de Contrôleur de travaux principal au 1<sup>er</sup> mars 2009
- . Suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2009
- . Suppression de 2 postes d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2009
- . Création d'un poste de Contrôleur de travaux en chef au 1<sup>er</sup> mars 2009
- . Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2009
- . Création d'un poste de Rédacteur principal au 1<sup>er</sup> mars 2009
- . Création de 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2009

3°) Dans le cadre des besoins occasionnels : Création d'1 poste d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe en contrat de 3 mois renouvelable 1 fois au service de l'accueil et de l'état civil Cet agent sera rémunéré à temps complet à l'indice brut 292, majoré 290, 1<sup>er</sup> échelon, Echelle 3 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

## **2°) Crédits scolaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les crédits scolaires de 1 % pour 2009 (Tarifs consultables en Mairie).

## **3°) Participations intercommunales**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de revaloriser les participations scolaires intercommunales pour l'année scolaire 2008/2009 comme suit :

Ecoles publiques :

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| . Elève en primaire   | 690.00 € |
| . Elève en maternelle | 935.00 € |

## **4°) Participations intercommunales RASED**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer la même revalorisation que pour les crédits scolaires de fonctionnement alloués, à savoir 1%. La participation intercommunale 2008/2009 pour le réseau d'aide et le psychologue scolaire s'élève alors à 2,28 € par élèves et par an.

## **5°) Subvention au C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention au C.C.A.S., au titre de l'année 2009, d'un montant de 80 000 € et dit que cette subvention sera versée mensuellement, par douzième.

## **6°) Adhésion à l'A.F.C.C.R.E.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. Le montant de la cotisation s'élève à 233,00 €.

## **7°) Débat d'orientation budgétaire 2009**

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires en vue du prochain vote du budget 2009.

### **8°) Modification des statuts de la C.D.C. – Compétence scolaire**

Suite à la délibération du 28 janvier 2009 du Conseil Communautaire du pays du camembert, le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 contre : M. PENLOUP) décide d'adopter la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays du camembert concernant l'article G : Enseignement.

### **9°) Ecoles Jean de la Varende et Charles Perrault : Maîtrise d'ouvrage déléguée à la C.D.C.**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la CDC pour confier à cette collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux concernant l'Ecole Jean de la Varende et l'Ecole Charles Perrault.

### **10°) Convention d'objectif Comité des Foires/Ville**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention d'objectif entre la Ville de Vimoutiers et le Comité des Foires.

Séance levée à 22 h 05